



(11)

EP 3 892 143 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.10.2021 Bulletin 2021/41

(51) Int Cl.:
A41D 13/12 ^(2006.01) **A41D 15/00** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **21166161.6**

(22) Date de dépôt: **31.03.2021**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Sphere**
75116 Paris (FR)

(72) Inventeur: **PERSENDA, John**
75016 PARIS (FR)

(74) Mandataire: **Ipsilon**
Le Centralis
63, avenue du Général Leclerc
92340 Bourg-la-Reine (FR)

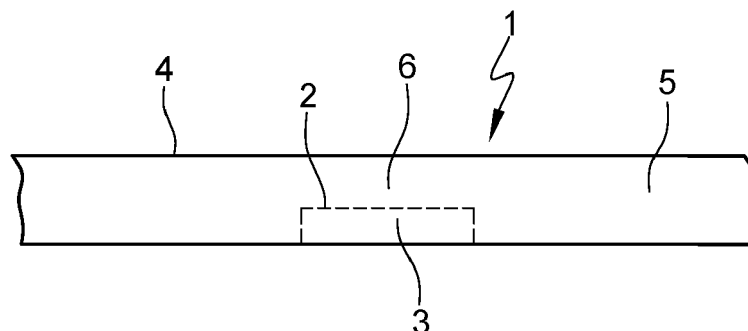
(30) Priorité: **08.04.2020 FR 2003518**
16.04.2020 FR 2003849

(54) **ENSEMBLE DE PROTECTION POUR PERSONNEL SOIGNANT**

(57) Ensemble de protection pour personnel soignant comportant un sous-ensemble (7) de protection du corps, en forme de sac rectangulaire, avec un premier côté étroit (8) ouvert, un deuxième côté étroit (9) présentant une ouverture centrale (10) pour le passage de la tête, et deux côtés larges (11, 12) présentant chacun une ouverture (13, 14), au voisinage du deuxième côté étroit

(9) pour le passage des bras ; et un sous-ensemble (1) de protection des bras, en forme de tube cylindrique, avec dans sa partie centrale une ligne (2) de prédécoupe, délimitant une zone (3) latérale, deux manchettes (4, 5) de protection des bras, et une bande centrale (6) de liaison des deux manchettes (4, 5).

Fig. 1



Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de protection pour personnel soignant, plus particulièrement un ensemble de protection pour les bras et le corps du personnel soignant.

[0002] En cas d'épidémie, il est impératif d'assurer la protection du personnel soignant, notamment la protection des bras et du corps, car la protection de la tête, des mains et des pieds est assurée par les moyens usuels : charlottes, gants et sur-bottes.

[0003] La protection des bras et du corps doit être assurée par des moyens faciles à enfiler, dont le maintien en place est persistant, et dont l'enlèvement doit être aisé.

[0004] Un but de l'invention est de proposer un ensemble de protection pour personnel soignant répondant à ces impératifs.

[0005] L'invention a pour objet un Ensemble de protection pour personnel soignant caractérisé en ce qu'il comporte :

- un sous-ensemble de protection du corps, en forme de sac rectangulaire, avec un premier côté étroit ouvert, un deuxième côté étroit présentant une ouverture centrale pour le passage de la tête, et deux côtés larges présentant chacun une ouverture, au voisinage du deuxième côté étroit pour le passage des bras ; et
- un sous-ensemble de protection des bras, en forme de tube cylindrique, avec dans sa partie centrale une ligne de prédécoupe, délimitant une zone latérale, deux manchettes de protection des bras, et une bande centrale de liaison des deux manchettes.

[0006] Selon un mode de réalisation le sous-ensemble de protection du corps comporte, dans l'axe longitudinal de sa face arrière, une ligne de prédécoupe s'étendant de l'ouverture centrale au premier côté étroit.

[0007] Selon un mode de réalisation le sous-ensemble de protection du corps comporte, dans l'axe longitudinal de sa face arrière, une ligne de découpe s'étendant de l'ouverture centrale au premier côté étroit, et, retenu entre l'ouverture centrale et l'une des ouvertures latérales, un lien de longueur correspondant à celles des côtés larges.

[0008] L'invention a également pour objet un sous-ensemble de protection des bras d'un opérateur du personnel soignant caractérisé en ce qu'il est constitué d'un tube cylindrique avec, dans sa partie centrale une ligne de prédécoupe, délimitant une zone latérale, deux manchettes de protection des bras, et une bande centrale de liaison des manchettes.

[0009] L'invention est décrite ci-après avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

[Fig. 1] est une vue extérieure du sous-ensemble de protection des bras.

[Fig. 2] est une vue extérieure du sous-ensemble de protection du corps.

[0010] Le sous-ensemble 1 de protection des bras est en forme de tube cylindrique, dont la longueur correspond à l'envergure moyenne d'un opérateur faisant partie du personnel soignant.

[0011] Le diamètre du tube est suffisant pour que les bras de l'opérateur puissent s'y loger sans difficulté. Dans la partie centrale, le sous-ensemble 1 de protection des bras présente une ligne 2 de prédécoupe, délimitant une zone 3 latérale destinée à être retirée avant usage.

[0012] De part et d'autre de la zone 3 latérale, le sous-ensemble 1 de protection des bras comporte deux manchettes 4 et 5, qui restent réunies par une bande centrale 6. La mise en place du sous-ensemble 1 de protection des bras se déroule de la manière suivante :

- découpage selon la ligne 2 de prédécoupe et retrait de la zone 3 latérale ;
- insertion d'un bras de l'opérateur dans une première manchette, 4 par exemple ;
- insertion de l'autre bras de l'opérateur dans la deuxième manchette, 5 par exemple, la bande centrale 6 étant devant l'opérateur ;
- passage de la bande centrale 6 par-dessus la tête de l'opérateur de sorte qu'elle soit derrière les épaules de l'opérateur pour assurer le maintien réciproque des manchettes 4, 5 pendant la durée de l'intervention de l'opérateur, quels que soient ses mouvements.

[0013] Le sous-ensemble 7 de protection du corps est en forme de sac sensiblement rectangulaire. Il présente un premier côté étroit 8 ouvert, et un deuxième côté étroit 9 comportant une ouverture centrale 10 pour le passage de la tête de l'opérateur. Il présente deux côtés larges 11, 12 comportant chacun, au voisinage du deuxième côté étroit 9, une ouverture 13, 14 pour le passage des bras de l'opérateur.

[0014] Dans l'axe longitudinal de sa face arrière 15, le sous-ensemble 7 de protection du corps de l'opérateur présente une ligne 16 de prédécoupe s'étendant de l'ouverture centrale 10 pour le passage de la tête de l'opérateur jusqu'au premier côté étroit 8.

[0015] La mise en place du sous-ensemble 7 de protection du corps de l'opérateur s'effectue après celle du sous-ensemble 1 de protection des bras de l'opérateur.

[0016] Elle se déroule par insertion des bras, de la tête et du tronc de l'opérateur dans le sous-ensemble 7 par le premier côté étroit 8 ouvert, puis sortie des bras et de la tête de l'opérateur par les ouvertures 13, 14 et 15 respectivement.

[0017] Après intervention, l'ensemble de protection pour personnel soignant est enlevé par l'opérateur dans la séquence d'opérations suivantes :

- découpage de la face arrière du sous-ensemble 7

de protection du corps, selon la ligne 16 de prédécoupe ;

- retrait vers l'avant et vers le bas du sous-ensemble 7 ;
- passage de la bande centrale 6 du sous-ensemble 1 de protection des bras, par-dessus la tête de l'opérateur ;
- retrait vers l'avant de chacune des deux manchettes 4, 5 par retournement jusqu'à libération des mains de l'opérateur.

[0018] Avec cette séquence d'opérations, la surface des deux sous-ensembles 1 et 7 de protection exposée à l'extérieur pendant l'activité de l'opérateur, se retrouve enveloppée par la surface précédemment intérieure et non souillée.

[0019] Selon une variante de réalisation, le sous-ensemble 7 de protection du corps comporte dans l'axe longitudinal de la face arrière 15, une ligne de découpe s'étendant de l'ouverture centrale 10 au premier côté étroit 8. De plus, il comporte un lien retenu entre l'ouverture centrale 10 et une ouverture latérale 13 ou 14. La longueur de ce lien correspond à la longueur des côtés larges 11, 12.

[0020] La mise en place du sous-ensemble 7 de protection du corps se déroule par écartement des deux moitiés de la face arrière 15 à partir de la ligne axiale de découpe, insertion des bras dans les ouvertures latérales 13, 14, remise en place des deux parties de la face arrière 15, détachement du lien et utilisation du lien comme ceinture avec fixation par nœud dans le dos. Dans cette variante de réalisation, l'ajustement au corps, du sous-ensemble 7 de protection du corps, est facilité. Après intervention, l'enlèvement de l'ensemble de protection comporte l'étape initiale de dénouer le lien et le retirer.

[0021] L'ensemble de protection pour personnel soignant est de préférence constitué en matière plastique, par exemple biodégradable.

(6) de liaison des deux manchettes (4, 5).

2. Ensemble de protection selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le sous-ensemble (7) de protection du corps comporte, dans l'axe longitudinal de sa face arrière (15), une ligne (16) de prédécoupe s'étendant de l'ouverture centrale (10) au premier côté étroit (8).

3. Ensemble de protection selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le sous-ensemble (7) de protection du corps comporte, dans l'axe longitudinal de sa face arrière (15), une ligne de découpe s'étendant de l'ouverture centrale (10) au premier côté étroit (8), et, retenu entre l'ouverture centrale (10) et l'une des ouvertures latérales (13, 14), un lien de longueur correspond à celles des côtés larges (11, 12).

4. Sous-ensemble de protection des bras d'un opérateur du personnel soignant **caractérisé en ce qu'il** est constitué d'un tube cylindrique avec, dans sa partie centrale une ligne (2) de prédécoupe, délimitant une zone (3) latérale, deux manchettes (4, 5) de protection des bras, et une bande centrale (6) de liaison des manchettes (4, 5).

Revendications

1. Ensemble de protection pour personnel soignant **caractérisé en ce qu'il** comporte :

- un sous-ensemble (7) de protection du corps, en forme de sac rectangulaire, avec un premier côté étroit (8) ouvert, un deuxième côté étroit (9) présentant une ouverture centrale (10) pour le passage de la tête, et deux côtés larges (11, 12) présentant chacun une ouverture (13, 14), au voisinage du deuxième côté étroit (9) pour le passage des bras ; et
- un sous-ensemble (1) de protection des bras, en forme de tube cylindrique, avec dans sa partie centrale une ligne (2) de prédécoupe, délimitant une zone (3) latérale, deux manchettes (4, 5) de protection des bras, et une bande centrale

Fig. 1

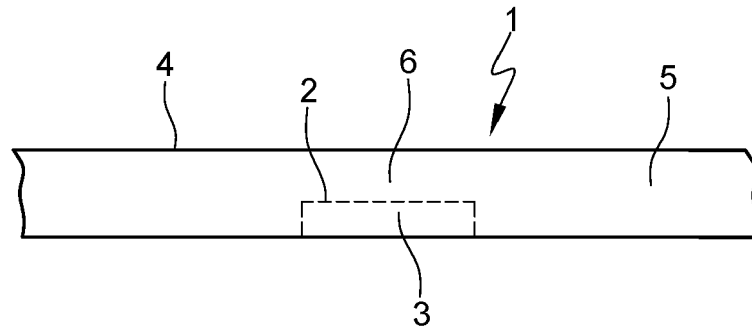
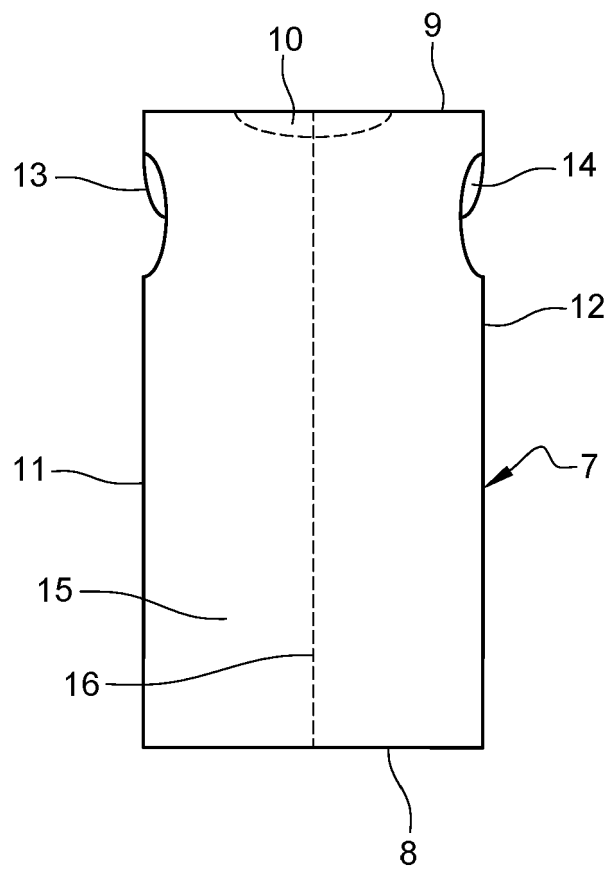


Fig. 2





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 16 6161

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 2014/113783 A1 (MEDLINE IND INC [US]) 24 juillet 2014 (2014-07-24) * le document en entier *	1,4	INV. A41D13/12
A	US 4 977 622 A (SCHLEY MARLENE J [US]) 18 décembre 1990 (1990-12-18) * le document en entier *	1,4	ADD. A41D15/00
A	US 6 032 288 A (SIMONE JENNIFER [US]) 7 mars 2000 (2000-03-07) * le document en entier *	1	
A	US 2016/174618 A1 (BUSHBY DONALD P [US] ET AL) 23 juin 2016 (2016-06-23) * figures *	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		16 août 2021	Debard, Michel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 16 6161

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-08-2021

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2014113783 A1	24-07-2014	AUCUN	
US 4977622 A	18-12-1990	AUCUN	
US 6032288 A	07-03-2000	AUCUN	
US 2016174618 A1	23-06-2016	US 2016050994 A1	25-02-2016
		US 2016174618 A1	23-06-2016
		US 2018020753 A1	25-01-2018
		US 2020113261 A1	16-04-2020
		WO 2016032799 A1	03-03-2016

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82